

**Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats  
Africains Riverains de l'Océan Atlantique**



-----  
**Secrétariat Exécutif**

---

**RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES**

---

**10<sup>EME</sup> SESSION ORDNAIRE DE LA COMHAFAT**

**ABIDJAN, COTE D'IVOIRE,  
28 Août 2018**

## TABLE DES MATIERES

I. Cérémonie d'ouverture.....	3
II. Présentation et adoption de l'Ordre du jour.....	4
III. Rapport du Président de la Conférence .....	4
IV. Examen et adoption du rapport de la Réunion des Experts .....	5
V. Etat de la Convention .....	5
VI. La suite donnée aux recommandations de la 9 <sup>ème</sup> Session de la Conférence.....	5
Amélioration du fonctionnement du Secrétariat.....	5
Elargissement de son partenariat .....	5
La communication.....	5
VII. Déclarations des Chefs de Délégations .....	6
VIII.Lieu de la prochaine Session .....	7
IX. Motion Spéciale de remerciements.....	7
X. Adoption du rapport final de la Session .....	7
Annexe I : LISTE DES PARTICIPANTS.....	8
1. La lutte contre la pêche illicite non déclarée non réglementée (INDNR) .....	13
2. Le principe de l'utilisation durable des ressources marines vivantes.....	13
3. Le renforcement de la COMHAFAT.....	13
4. La consolidation de la Voix de l'Afrique .....	13
Annexe III : MOTION SPECIALE DE REMERCIEMENT .....	15
Annexe IV : ALLOCUTIONS .....	16
Allocution d'ouverture .....	16
Allocution du JAPON.....	20
Allocution du Sénégal .....	22
Allocution d'Angola.....	26

**RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES DE  
LA 10<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE DE LA COMHAFAT**

**ABIDJAN, COTE D'IVOIRE,  
28 Août 2018**

**I. Cérémonie d'ouverture**

1. La 10ème Session Ordinaire de la Conférence des Ministres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan l'Atlantique (COMHAFAT), s'est tenue à Abidjan, (Côte d'Ivoire), le 28 Août 2018 à l'invitation du Gouvernement de la Côte d'Ivoire. La session a été précédée par une réunion des experts tenue les 26 et 27 Août 2018
2. Les représentants des pays suivants ont participé à la Réunion : Angola, Bénin, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, et Togo.
3. Les représentants de la Namibie n'ont pas participé à la réunion.
4. Des représentants de l'Union Africaine/Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine(UA-BIRA), de la Commission Sous Régionale des Pêche (CSRP), du Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), de l'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE), du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO), de la Confédération Africaine des Organisations de la Pêche Artisanale (CAOPA), de l'Association Ouest Africaine pour le Développement de la pêche artisanale (ADEPA), du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA), du Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP), de l'Agence de Pêche du Japon, de la Fondation de Coopération pour la Pêche outre-mer (OFCF) du Japon, du Comité Consultatif de la Pêche Lointaine (LDAC), de la Commission Européenne, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Fondation ISSF, ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs.
5. La liste des participants figure en **Annexe I**.
6. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur **Kobenan Kouassi ADJOUANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT.
7. Il a tout d'abord souhaité au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire, la bienvenue à l'ensemble des participants. Il a ensuite, rappelé l'importance du secteur des pêches pour les pays africains, particulièrement pour sa région

atlantique et les menaces auxquelles il est confronté notamment la pêche INDNR, en appelant à une coopération régionale plus soutenue.

8. Ensuite, il s'est félicité et a exprimé la satisfaction de la Conférence au secrétariat exécutif de la COMHAFAT pour les avancées remarquables enregistrées, rendant cette organisation un centre d'intérêt pour de nombreuses parties externes qui pèsent sur le plan international.
9. Il a rappelé que toutes les activités menées par La COMHAFAT concourent à la mise en œuvre du document du " **Cadre politique et Stratégie du Réforme** du secteur de la pêche et de l'aquaculture".
10. Il a enfin proposé quelques actions d'une vision nouvelle et globale permettant une intégration régionale novatrice pour redynamiser la COMHAFAT, et faire du secteur de la pêche un levier privilégié de développement socio-économique de toute la région.

## **II. Présentation et adoption de l'Ordre du jour**

11. La Conférence a adopté l'Ordre du Jour ci-dessous :

- Ouverture de la Réunion ;
- Adoption de l'ordre du jour ;
- Rapport du Président de la Conférence ;
- Examen et adoption du rapport de la réunion des experts ;
- Déclarations des chefs de délégations ;
- Lieu de la prochaine Session ;
- Adoption du rapport final de la Session ;
- Clôture de la réunion.

12. Tout en convenant de prolonger le mandat de l'actuel Bureau, avec la Présidence de la Côte d'Ivoire, la Conférence a décidé de confier à la Guinée la Présidence du prochain dont les autres membres seront désignés à l'occasion d'une prochaine réunion, dont la date sera arrêtée d'un commun accord entre le Président sortant et le Président entrant.

## **III. Rapport du Président de la Conférence**

13. Le président a rendu compte des différentes actions menées dans le cadre du suivi des recommandations de la 9<sup>ème</sup> Session. Il a informé la Conférence des initiatives prises dans le cadre de la dynamisation de la COMHAFAT à travers la présentation faite par le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT.

14. Il a également fait part à la Conférence de toutes les démarches entreprises pour promouvoir les objectifs de la COMHAFAT et leur réalisation. Il a remercié les Etats membres et les différents partenaires pour leur collaboration, ainsi que le secrétariat de la COMHAFAT pour les efforts déployés dans la mise en œuvre du plan d'action.

15. Lors de cette session, les Ministres ont eu à examiner le bilan des activités réalisées, les perspectives de coopération commune à établir et un plan de travail pour les deux années à venir.

16. La Conférence a par ailleurs loué la transparence dans la gestion administrative et financière de la COMHAFAT, gage de crédibilité pour les partenaires techniques et financiers.

#### **IV. Examen et adoption du rapport de la Réunion des Experts**

17. La Conférence a examiné le rapport de la réunion des experts qui s'est tenue du 26 et 27 Août 2018 à Abidjan. Tout en exprimant ses félicitations aux experts pour la qualité de leur travail, elle a adopté à l'unanimité le rapport présenté à l'appréciation de ses membres.
18. La Conférence a tenu à présenter au Secrétaire Exécutif ses félicitations pour tous progrès réalisés par la COMHAFAT.

#### **V. Etat de la Convention**

19. Le Secrétariat de la COMHAFAT a rendu compte de l'état de la Convention régionale relative à la Coopération Halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique, signée à Dakar en juillet 1991.
20. La Conférence a noté que 15 Etats membres ont accompli les démarches nécessaires pour adhérer ou ratifier la Convention. Elle a félicité Sao Tomé-et-Principe, ainsi que la Gambie et le Liberia pour leur adhésion à la Convention. Elle a ensuite exhorté tous les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à déposer leurs instruments d'acceptation, d'approbation ou d'accession à la Convention.

#### **VI. La suite donnée aux recommandations de la 9<sup>ème</sup> Session de la Conférence**

##### Amélioration du fonctionnement du Secrétariat

21. La Conférence a pris acte des progrès accomplis pour améliorer le fonctionnement du Secrétariat et s'est félicitée des initiatives prises dans ce sens.
22. La Conférence a réitéré sa demande aux Etats membres pour plus d'implication dans les actions préconisées, en les invitant à enrichir par leurs propositions, les initiatives de la Conférence.

##### Elargissement de son partenariat

23. A ce sujet, la Conférence a exprimé sa satisfaction par rapport aux actions entreprises par le Secrétariat pour diversifier ses partenariats techniques et financier.

##### La communication

24. La Conférence a relevé à travers les actions entreprises par le Secrétariat, la volonté d'assurer une plus large diffusion de ses activités. Le Secrétariat s'est graduellement attelé à mettre en place une structure interne dédiée à la communication, en informant régulièrement les Pays Membres, ainsi que ses partenaires de toutes les activités, actions ou dispositions entreprises dans le cadre de son mandat.

25. Le recrutement d'un webmaster en 2016, la mise à jour régulière de son site web, ou encore la publication d'un bulletin d'information sous format électronique, s'inscrivent dans le cadre de la mise en place de ce dispositif visant à tenir les Etats membres et le public, informés et associés en permanence aux activités internes et externes de la Conférence.
26. Ces mesures ne peuvent que conforter le positionnement de la COMHAFAT au plan régional, eu égard aux enjeux stratégiques que représentent notamment, les prises de positions concertées entre les Etats membres en matière de protection et d'exploitation de la ressource, parallèlement à la défense de leurs intérêts communs.
27. Par ailleurs, la Conférence a été informée de la situation des cotisations des Etats membres au « Fonds Régional de Développement de la Pêche ». Elle note le non-paiement par plusieurs Etats membres des montants planchers. Elle appelle par conséquent les Etats concernés à régulariser leur situation.
28. La Conférence a pris connaissance du Plan d'action pour les années 2019-2020, dont les activités intègrent, en plus des axes stratégiques retenus dans le précédent plan d'action, un nouvel axe relatif à la "Sûreté et Sécurité maritimes".
29. Tout en reconnaissant l'intérêt que présente ce plan d'action pour la promotion de la coopération halieutique régionale, la Conférence l'a adopté. Elle a invité le Secrétariat à prendre toutes les dispositions en vue d'en assurer le financement.

## VII. Déclarations des Chefs de Délégations

30. La Conférence a entendu/reçu les déclarations de plusieurs Chefs de Délégation. (Cf. allocutions jointes au présent rapport)
31. A l'occasion de leurs déclarations, les chefs de délégations ont tenu d'une part à remercier et à féliciter la Côte d'Ivoire pour l'accueil qui leur a été réservé et pour la parfaite organisation, et d'autre part, le Maroc pour son appui constant au renforcement de cette Institution, preuve de son engagement en faveur d'une coopération Sud-Sud agissante.
32. Les Etats Membres ont réaffirmé leur adhésion aux objectifs de la Conférence et leur engagement à œuvrer pour faire de la pêche un secteur d'intégration économique régionale sur la base d'une gestion durable.
33. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté la "Déclaration d'Abidjan" qui traduit la volonté commune des Etats Membres, de faire du secteur de la pêche un levier à même de dynamiser l'économie des pays de la Région, sur la base d'une exploitation rationnelle et durable des ressources marines.
34. La "Déclaration d'Abidjan" figure en Annexe II.
35. Les représentants des organisations régionales et sous-régionales et internationales ainsi que les partenaires techniques et financiers ont réitéré leur disponibilité à poursuivre leur collaboration avec la Conférence dans le cadre de la mise en œuvre de ses recommandations et décisions.

36. Le Président a exprimé sa gratitude aux différents intervenants pour l'engagement dont ils ont fait preuve dans leur coopération avec la Conférence.

### **VIII. Lieu de la prochaine Session**

37. La Conférence a accepté avec gratitude les propositions de la Guinée et de la Mauritanie à abriter la onzième Session de la Conférence Ministérielle.

### **IX. Motion Spéciale de remerciements**

38. Une motion spéciale de remerciements a été lue au nom des Ministres et des Chefs de délégations présents, à l'endroit de Son Excellence **Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire et de l'ensemble de son Gouvernement pour la qualité de l'accueil, du séjour et des conditions de travail optimales offertes afin que cette 10<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Ministres de la COMHAFAT soit une réussite.

39. La motion spéciale de remerciements figure en **Annexe III**.

### **X. Adoption du rapport final de la Session**

40. La Conférence a adopté le présent rapport, y compris les déclarations et recommandations qu'il contient.

#### **I- Clôture de la réunion**

41. La Dixième Session de la Conférence a été déclarée close le 28 Août 2018 à 13 heures 30 minutes.

## Annexe I : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Pays	Nom et Prénom	Titre	E-mail
<b>MINISTRES ET CHEFS DE DELEGATION</b>				
1	ANGOLA	Dr Mário FELIZ	<b>Ambassadeur</b>	<a href="mailto:mdlsardinha@gmail.com">mdlsardinha@gmail.com</a>
2		Mme Maria de Lourdes SARDINHA	Directrice des pêches	<a href="mailto:mdlsardinha@gmail.com">mdlsardinha@gmail.com</a>
3		Mme Makamua KINKELA	2 <sup>ème</sup> Secrétaire/ Ambassade	<a href="mailto:nadykinkek@yahoo.com">nadykinkek@yahoo.com</a>
4	BENIN	Mr Djaouga Mamadou BOUBACAR	Conseiller Technique à la Promotion de l'Elevage et de la Pêche (CTPEP)	<a href="mailto:kasseau@yahoo.fr">kasseau@yahoo.fr</a>
5		Mr Gangbazo HERMAN	Chef Service Aménagement et Gestion des Pêcheries à la Direction des Pêches)	<a href="mailto:kasseau@yahoo.fr">kasseau@yahoo.fr</a>
6	CABO VERDE	Mr. Júlio Herbert LOPES	<b>Ministre</b> Adjoint du Premier Ministre pour l'Intégration Régionale	<a href="mailto:julio.herbert@palgov.gov.cv">julio.herbert@palgov.gov.cv</a> ; <a href="mailto:lara.santos@palgov.gov.cv">lara.santos@palgov.gov.cv</a>
7		Mr Carlos Alberto Evora ROCHA	Directeur National de l'Economie	<a href="mailto:carlosevora50@gmail.com">carlosevora50@gmail.com</a>
8	CAMEROUN	Dr Chintoue SANATOU NJIKAM	Ministre plénipotentiaire/ Ambassade	<a href="mailto:chintoue@yahoo.fr">chintoue@yahoo.fr</a>
9		Dr Emma BELAL	Directeur des pêches	<a href="mailto:belalemma@yahoo.fr">belalemma@yahoo.fr</a>
10	CONGO	Mr Henri DJOMBO	<b>Ministre d'Etat</b> , Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	-
11		Mr Benoît Claude ATSANGO	Directeur de pêche	<a href="mailto:benoitclaudatsango@gmail.com">benoitclaudatsango@gmail.com</a>
12		Mr Venant Pierre KOUBAKA	Chargé du protocole et des relations publiques	<a href="mailto:landouvenant@yahoo.fr">landouvenant@yahoo.fr</a>
13		Mr Eugène TSIBA	Secrétaire d'Ambassade	<a href="mailto:jospindzatonga@gmail.com">jospindzatonga@gmail.com</a>
14	COTE D'IVOIRE	Mr Kobenan Kouassi ADJOUANI	<b>Ministre</b> des Ressources Animales et Halieutiques Président en Exercice de la COMHAFAT	-
15		Mr Angaman Konan	Conseiller Technique	<a href="mailto:angaman.konan1@yahoo.fr">angaman.konan1@yahoo.fr</a>
16		Mr Shep HELGUILE	Directeur de l'Aquaculture et des Pêches	<a href="mailto:shelguile@yahoo.fr">shelguile@yahoo.fr</a>
17		Mr André KOUASSI	Conseiller	<a href="mailto:kouassikandre@yahoo.fr">kouassikandre@yahoo.fr</a>
18		Mr Yeroue YEBO	-	-
19		Mr Konan KOUAKOU	-	<a href="mailto:kouakouer@yahoo.fr">kouakouer@yahoo.fr</a>
20		Mr Kabime KABA	Chef du Service Administratif et Financier	<a href="mailto:fodetdiak2013@gmail.com">fodetdiak2013@gmail.com</a>
21		Mr Julien DJOU	Statisticien/ Chargé d'Etudes	<a href="mailto:djoujulien225@gmail.com">djoujulien225@gmail.com</a>
22		N'DE Anon Michel	S/directeur du budget	<a href="mailto:michel.nde29@yahoo.fr">michel.nde29@yahoo.fr</a>



23		Mr Koffi KOUAME	Chargé d'étude/MIRAH	<a href="mailto:isaa_ckoffiar@yahoo.fr">isaa_ckoffiar@yahoo.fr</a>
24	GABON	Mr Yves Richard IDIATA	Directeur de cabinet	<a href="mailto:vesidiata@yahoo.fr">vesidiata@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:rekomba@yahoo.fr">rekomba@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:dgpechegabon@netcourrier.com">dgpechegabon@netcourrier.com</a>
25		Mr Landry Stège IBOULI IBOULI	Chargé d'études	<a href="mailto:stegelandry@gmail.com">stegelandry@gmail.com</a> ; <a href="mailto:rekomba@yahoo.fr">rekomba@yahoo.fr</a>
26	GAMBIA	Mr. James F.P GOMEZ	<b>Minister</b> for Fisheries, Water Resources and National Matters	<a href="mailto:jfpgomez@yahoo.co.uk">jfpgomez@yahoo.co.uk</a> ; <a href="mailto:jumajallow86@gmail.com">jumajallow86@gmail.com</a>
27		Dr Bamba BANJA	Secrétaire Permanent	<a href="mailto:bamba.banja@yahoo.co.uk">bamba.banja@yahoo.co.uk</a>
28		Mr Francis KINGSLEY ATO CODJOE	<b>Vice- Ministre</b> des pêches et de développement de l'Aquaculture	<a href="mailto:atocodjoe@gmail.com">atocodjoe@gmail.com</a>
29	GHANA	Mr Nemorius NER-NYE PENG-YIR -	Directeur Adjoint (Administration et Opérations)	<a href="mailto:miss.abban@yahoo.com">miss.abban@yahoo.com</a>
30	GUINEE	Mr. Frederic LOUA	<b>Ministre</b> des Pêches de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime	<a href="mailto:fred_loua@hotmail.com">fred_loua@hotmail.com</a>
31		Mme KEITA Sonah CAMARA	Chef de cabinet	<a href="mailto:camarasona@yahoo.fr">camarasona@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:camarasonah@gmail.com">camarasonah@gmail.com</a>
32		Mr Amara camara KABA	Directeur de la pêche maritime	<a href="mailto:amaragbe1@yahoo.fr">amaragbe1@yahoo.fr</a>
33		Mr Amadou TELIVEL DIALO	Commissaire de la Guinée auprès de la CBI	<a href="mailto:ateliwel@yahoo.fr">ateliwel@yahoo.fr</a>
34	GUINEE BISSAU	Mme Maria Adiato DJALO NANDIGNA	<b>Ministre</b> de la Pêche	<a href="mailto:nelsonsano@yahoo.com.br">nelsonsano@yahoo.com.br</a>
35		Mr Carlos NELSON SANO	Directeur général de la pêche industrielle	<a href="mailto:nelsonsano@yahoo.com.br">nelsonsano@yahoo.com.br</a> ; <a href="mailto:carlosnelsonsano@hotmail.com">carlosnelsonsano@hotmail.com</a>
36		Mr Iça BARRI	Directeur Général du CIPA	<a href="mailto:barry.baary@hotmail.com">barry.baary@hotmail.com</a>
37	GUINEE EQUATORIALE	Mr Jeronimo Carlos OSA OSA NZANG	<b>Ministre</b> d'Etat des Pêches et de l'Environnement	<a href="mailto:jeromeosaosa@hotmail.com">jeromeosaosa@hotmail.com</a>
38		Mr Cristobal GERONA QUINTANA	Directeur général de la gestion des pêches	<a href="mailto:cristobalgeronaquintana@gmail.com">cristobalgeronaquintana@gmail.com</a>
39		Mr Leonardo ASU MANQUE	Chef de cabinet	<a href="mailto:leonardoasu@yahoo.es">leonardoasu@yahoo.es</a>
40	LIBERIA	Mrs Emma METIEH GLASSCO	Director General, NaFAA	<a href="mailto:metiehemma@yahoo.com">metiehemma@yahoo.com</a>
41		Mr Austin SAYE WEHYE	Directeur de recherche et de statistique	<a href="mailto:austinwehye@yahoo.com">austinwehye@yahoo.com</a>
42	MAROC	Mr Abdelmalek FARAJ	Directeur Général de l'INRH et Président du RAFISMER	<a href="mailto:faraj.malek@gmail.com">faraj.malek@gmail.com</a>
43		Mr Aomar BOURHIM	Chef de Service de la Coopération Multilatérale	<a href="mailto:bourhim@mpm.gov.ma">bourhim@mpm.gov.ma</a>
44	MAURITANIE	Mme Khadija BOUKA	Secrétaire Générale	<a href="mailto:khadija.bouka@gmail.com">khadija.bouka@gmail.com</a>
45		Mr Mohamedine OULD ABDI	Conseiller Technique	<a href="mailto:mohamedinea@gmail.com">mohamedinea@gmail.com</a>
46		Mr Abdellahi EDEN	Directeur Général Adjoint d'Exploitation des ressources halieutiques	<a href="mailto:abdallahi1966@yahoo.fr">abdallahi1966@yahoo.fr</a>
47		Mr Lamine CAMARA	Directeur de l'aménagement des ressources et des études	<a href="mailto:laminecam2000@yahoo.fr">laminecam2000@yahoo.fr</a>
48		Mr Mohamed LEHBIB	1 <sup>er</sup> Conseiller/ Ambassade	<a href="mailto:lehbiblehbib@gmail.com">lehbiblehbib@gmail.com</a>

49	NIGERIA	Mr John BABATUNDE	Directeur adjoint Département fédéral de la pêche et de l'aquaculture	<a href="mailto:babatundejhn@gmail.com">babatundejhn@gmail.com</a>
50	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	Mr Daniel PALUKU KISAKA YEREYERE	<b>Ministre</b> de la Pêche et de l'Élevage	<a href="mailto:musavulisimanga@gmail.com">musavulisimanga@gmail.com</a>
51		Mr Joseph ASANI BISASI	Conseiller du Ministre	<a href="mailto:musavulisimanga@gmail.com">musavulisimanga@gmail.com</a>
52		Mr Basubi ISHIKITILO	Directeur Coordonnateur National	<a href="mailto:basubi_ishikilo@yahoo.fr">basubi_ishikilo@yahoo.fr</a>
53		Mr Basubi FISTON	Chef de Division	<a href="mailto:fistonbasubi01@gmail.com">fistonbasubi01@gmail.com</a>
54	SAO TOME AND PRINCIPE	Mr Joao Gomes PESSOA LIMA	Directeur Général des Pêches	<a href="mailto:jpeessoa61@hotmail.com">jpeessoa61@hotmail.com</a>
55		Dr Gervásio DO ROSARIO-	Chef du Département des Pêche Industriel	<a href="mailto:gerva4@yahoo.com.br">gerva4@yahoo.com.br</a>
56	SENEGAL	Mme Marième Diagne TALLA	Conseiller juridique chargé de la coopération du MPEM	<a href="mailto:masodiagne@yahoo.fr">masodiagne@yahoo.fr</a>
57		Mr Mamadou GOUDIABY	Directeur de la pêche	<a href="mailto:magoudiaby@yahoo.fr">magoudiaby@yahoo.fr</a>
58		Mr Sidy Mohamed KANDJI	Directeur	<a href="mailto:sidykandji@soperka.com">sidykandji@soperka.com</a>
59	SIERRA LEONE	Mme Emma KOWA JALLOH	<b>Ministre</b> des pêches et des ressources marines	<a href="mailto:emma_kowa@yahoo.com">emma_kowa@yahoo.com</a>
60		Mme Kadijatu JALLOH	Directeur intérimaire des pêches	<a href="mailto:kadijatu jalloh4@gmail.com">kadijatu jalloh4@gmail.com</a>
61		Mme Koroma ADAMA	Assistante	-
62	TOGO	Mr Domtani ALI	Directeur des pêches	<a href="mailto:domtania@yahoo.fr">domtania@yahoo.fr</a>
63	<b>EXPERTS &amp; PARTENAIRES</b>			
64	ADEPA	Mme Lucie TETEGAN	Présidente	<a href="mailto:lucie.tetegan@gmail.com">lucie.tetegan@gmail.com</a>
65	AGENCE DE PECHE DU JAPON	Mr Yoshihiro TAKAGI	Conseiller	<a href="mailto:ytakagi8@yahoo.co.jp">ytakagi8@yahoo.co.jp</a>
66		Mr Yuki MORITA	Responsable	<a href="mailto:yuki_morita470@mall.go.jp">yuki_morita470@mall.go.jp</a>
67		Mr Kenji KAGAWA	Conseiller Spécial	<a href="mailto:kenjikagawa0406@gmail.com">kenjikagawa0406@gmail.com</a>
68	CAOPA	Mr Gaoussou GUEYE	Président	<a href="mailto:caopa.peche@gmail.com">caopa.peche@gmail.com</a> ; <a href="mailto:gaoussoug@gmail.com">gaoussoug@gmail.com</a>
69	COMHAFAT	Mr Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	<a href="mailto:benabboucomhafat@gmail.com">benabboucomhafat@gmail.com</a>
70		Mr Mohammed HADDAD	Résponsable financier	<a href="mailto:haddad.comhafat@gmail.com">haddad.comhafat@gmail.com</a>
71		Mr Abdennaji LAAMRICH	Cadre	<a href="mailto:laamrichmpm@gmail.com">laamrichmpm@gmail.com</a>
72		Mr Mohamed SADIKI	Cadre	<a href="mailto:sadiki.comhafat@gmail.com">sadiki.comhafat@gmail.com</a>
73		Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction	<a href="mailto:hayat.comhafat@gmail.com">hayat.comhafat@gmail.com</a>
74		Mme Mouttaki Amal	Chargée de projet	<a href="mailto:mouttaki.comhafat@gmail.com">mouttaki.comhafat@gmail.com</a>
75		Mr Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	<a href="mailto:a615@ruby.ocn.ne.jp">a615@ruby.ocn.ne.jp</a>

76		Mr Ali BOUALI	Conseiller	<a href="mailto:bouali1952@gmail.com">bouali1952@gmail.com</a>
77		Mr Abdelkrim MRABTI	Webmaster	<a href="mailto:akarim.mrabti@gmail.com">akarim.mrabti@gmail.com</a>
78	COMMISSION EUROPEENNE	Mr Kristofer DU RIETZ	Président de l'accord de pêche de l'océan Indien du Sud (SIOFA / APSOI)	<a href="mailto:Kristofer.DU-RIETZ@ec.europa.eu">Kristofer.DU-RIETZ@ec.europa.eu</a>
79	CONSULTANT	Mr AMADOU TALL	Consultant	<a href="mailto:amadou.tall@gmail.com">amadou.tall@gmail.com</a>
80	COREP	Mr Emile ESSEMA	Secrétaire Exécutif	<a href="mailto:essemile@yahoo.fr">essemile@yahoo.fr</a>
81	CPCO	Mr Dedi Nadjé SERAPHIN	Secrétaire Général	<a href="mailto:sdedi.nadje@yahoo.fr">sdedi.nadje@yahoo.fr</a>
82		Mme Abena SERWAH	Représentante	<a href="mailto:abena.serwah.asante@gmail.com">abena.serwah.asante@gmail.com</a>
83	CSRP	Mr Malal SANE	Secrétaire Permanent	<a href="mailto:spscrp@spscrp.org">spscrp@spscrp.org</a> ; <a href="mailto:malalsane59@yahoo.com.br">malalsane59@yahoo.com.br</a>
84	ECOWAS/Abidjan	Monsieur Babacar Carlos MBAYE	Représentant résident de la CEDEAO en Côte d'Ivoire Abidjan- Côte d'Ivoire	<a href="mailto:bcmbaye@yahoo.fr">bcmbaye@yahoo.fr</a> , <a href="mailto:bcmbaye@gmail.com">bcmbaye@gmail.com</a>
85	ICCAT	Mr Jean-Pierre MANEL	Secrétaire Executif	<a href="mailto:camille.manel@iccat.int">camille.manel@iccat.int</a>
86	INFOPECHE	Mme Founnigué TRAORE	Représentante	<a href="mailto:ftaore.djire@infopeche.ci">ftaore.djire@infopeche.ci</a> <a href="mailto:tfonie@yahoo.fr">tfonie@yahoo.fr</a>
87	ISSF	Mr Papa KEBE	Consultant, ISSF	<a href="mailto:papa.amary@gmail.com">papa.amary@gmail.com</a> ; <a href="mailto:sjackson@iss-foundation.org">sjackson@iss-foundation.org</a>
88	LDAC	Mr Alexandre RODRIGUEZ	Secrétaire Exécutif	<a href="mailto:alexandre.rodriguez@ldac.eu">alexandre.rodriguez@ldac.eu</a>
89	MOFA/Japon	Mr Daisuke NIHEI	Senior Coordinator/MOFA Japon.	<a href="mailto:daisuke.nihei@mofa.go.jp">daisuke.nihei@mofa.go.jp</a>
90	OFCF/Japon	M.Yoshiharu TAKENAKA	Président	<a href="mailto:takenaka@ofcf.or.jp">takenaka@ofcf.or.jp</a> ;
91		Mr Minoru KAWAGUCHI	Expert	<a href="mailto:minorukawaguchi@ofcf.or.jp">minorukawaguchi@ofcf.or.jp</a>
92		M Shinba FUKUDA	Directeur	<a href="mailto:fukuda@ofcf.or.jp">fukuda@ofcf.or.jp</a>
93		Mme. Yuriko UEMURA	Responsable	<a href="mailto:uemura@ofcf.or.jp">uemura@ofcf.or.jp</a>
94		Mme. Rika FUJIOKA	Interprète	-
96		RAFEP	Mme Christiane AMY-DAGO	Présidente
97	REFMA	Mr Kouamé Eugène KOFFI	Directeur de l'Ecole Supérieure de Navigation (ESN)	<a href="mailto:trabessou@yahoo.fr">trabessou@yahoo.fr</a>
98	REPAO	Mr Papa Gora NDIAYE	Secrétaire Exécutif	<a href="mailto:gndiaye@gmail.com">gndiaye@gmail.com</a>
99	UA-BIRA	Mr Obinna ANOZIE	Deputy Director of Fisheries	<a href="mailto:obinna.anozie@au-ibar.org">obinna.anozie@au-ibar.org</a>

**DECLARATION D'ABIDJAN**  
**10<sup>ème</sup> SESSION DE**  
**LA CONFERENCE DES MINISTRES**

**Nous**, Ministres et délégués des Etats membres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique-COMHAFAT (*Angola, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, et Togo*), réunis en séance plénière le 28 Août 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire) à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la COMHAFAT ;

- **Conformément** à l'esprit de la **Convention** COMHAFAT, qui incite à une coopération active entre ses Etats membres répondant aux aspirations des Etats de la Région, dans le cadre d'une stratégie d'aménagement des pêches au service du développement économique, social et nutritionnel de leurs populations ;
- **Rappelant** le rôle central que joue le secteur des pêches dans les économies des Etats de la Région, particulièrement en matière de sécurité alimentaire et en tant que filet social pour de larges franges de la population ;
- **Convaincus** de l'intérêt d'une meilleure concertation face aux défis majeurs soulevés par les politiques d'exploitation des pêcheries et de préservation des ressources aux échelles nationale, régionale, et internationale ;
- **Prenant acte** des efforts soutenus pour une coopération halieutique renforcée ainsi que des résultats positifs qui ont été enregistrés par notre Institution au cours des dernières années ;
- **Se félicitant** de la place de plus en plus importante qu'occupe désormais le groupe COMHAFAT sur la scène internationale ;
- **Soulignant** qu'il importe de renforcer la conservation et l'utilisation durable de toutes nos ressources marines vivantes, notamment celles issues de la pêche et de l'aquaculture par des modalités de gouvernance aux niveaux national et régional ainsi que des politiques cohérentes basées notamment sur les meilleures connaissances scientifiques ;
- **Se fondant** sur le principe de *l'utilisation durable des ressources marines vivantes*, basée sur les meilleures preuves scientifiques disponibles ;
- **Tenant compte** des recommandations de la réunion des experts tenue les 26 et 27 août 2018 à Abidjan ;

Adoptons la Déclaration ci-après :

### **1. La lutte contre la pêche illicite non déclarée non réglementée (INDNR)**

- Nous renouvelons notre engagement en faveur de la lutte concertée et coordonnée contre ce fléau par le renforcement des dispositifs de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), par l'adoption et la mise en œuvre, sans préjudices des dispositions légales nationales, des conclusions et recommandations des études portant sur la mise en place des programmes régionaux i) des **Observateurs embarqués**, et ii) de **l'Inspection Portuaire Harmonisée** dans la région COMHAFAT.

### **2. Le principe de l'utilisation durable des ressources marines vivantes**

- Nous réaffirmons que l'utilisation durable des ressources marines vivantes basée sur les meilleures preuves scientifiques disponibles est essentielle pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et le développement harmonieux de tous nos pays et nous nous engageons à adopter ce principe dans nos politiques de gestion des pêches ;

### **3. Le renforcement de la COMHAFAT**

- Nous nous engageons à renforcer cette institution, et à cet effet, nous décidons de :
  - a) Parachever le processus de ratification/adhésion à la Convention ;
  - b) Assurer un paiement régulier des contributions annuelles et des arriérés ;
  - c) Étudier les mécanismes d'ancrage institutionnel de la COMHAFAT aux institutions de l'Union africaine ;
  - d) Poursuivre l'élargissement du réseau des partenaires œuvrant pour une pêche durable ;
  - e) Appuyer l'opérationnalisation des mécanismes de coordination établis entre la COMHAFAT et les institutions régionales et internationales pertinentes ;
  - f) Examiner les possibilités de hisser la COMHAFAT au statut d'une Organisation Régionale de Gestion de Pêche (ORGP)<sup>1</sup>, par la mise en place d'un groupe de travail.

### **4. La consolidation de la Voix de l'Afrique**

- Nous nous efforcerons de mieux défendre les intérêts des États membres, en consolidant la **'Voix de l'Afrique'** dans les Fora internationales et régionales traitant des questions de pêche et de l'aquaculture.  
À cette fin, nous nous engageons à :

---

<sup>1</sup> La Mauritanie émet une réserve

- a) Assurer, entre les différentes institutions nationales concernées, une coordination sur les questions de pêche afin de consolider les intérêts régionaux lors des réunions internationales, en particulier lors des réunions de la CITES ;
- b) Assurer une participation active et payer les contributions statutaires aux organisations internationales auxquelles les États membres sont Parties telle que la CBI ; et
- c) Œuvrer pour l'harmonisation des positions afin de mieux refléter nos intérêts et promouvoir la "**Voix de l'Afrique**".

*MOTION SPECIALE DE REMERCIEMENT*

*A SON EXCELLENCE MONSIEUR ALASSANE DRAMANE*

*OUATTARA PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE*

*Nous, Ministres, délégués des Etats membres et participants à la 10ème Session Ordinaire de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique,*

*Réunis à Abidjan du 26 au 28 Août 2018, à l'aimable invitation du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence Ministérielle,*

*Se félicitant de la disponibilité entière de la Côte d'Ivoire, qui a bien voulu se faire l'hôte de cette importante Session de la Conférence, et qui traduit une fois encore sa volonté et son engagement à promouvoir le partenariat Sud-Sud, au service du raffermissement des relations de coopération et de fraternité, pour le développement durable en Afrique et la prospérité des peuples Africains,*

*Très sensibles aux marques d'hospitalité et de courtoisie dont le Gouvernement ivoirien a fait preuve à l'égard des Ministres, Délégués des Etats Membres et Participants invités à la Conférence, et aux efforts déployés pour le bon déroulement des travaux de la Conférence,*

*Exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Allassane Dramane Ouattara Président de la République, au Gouvernement de la Côte d'Ivoire et au Peuple ivoirien, pour l'appui constant accordé à notre organisation et la sollicitude dont nous avons été entourés depuis notre arrivée sur le sol ivoirien.*

*Fait à Abidjan, le 28 Août 2018*

*La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique*

Allocution d'ouverture

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

\*\*\*\*\*



\*\*\*\*

**Allocution d'ouverture de S.E. Monsieur  
Kobenan Kouassi ADJOUANI  
Ministre des Ressources Animales et Halieutiques  
République de la Côte d'Ivoire  
Président en exercice de la COMHAFAT**

**Mesdames et Messieurs les Ministres chargés de la pêche ;**

**Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions  
Diplomatiques ;**

**Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales ;**

**Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations ;**

**Messieurs les représentants de l'Agence de pêche du Japon ;**

**Monsieur le Président de l'OFCE ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;**

**Honorables délégués et Observateurs ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

**Chers amis de la presse ;**

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir en Côte d'Ivoire à la faveur des travaux de la 10<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Conférence des Ministres sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique.



Je voudrais donc, au nom du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, vous souhaiter la bienvenue, notre traditionnel **AKWABA** et un agréable séjour à Abidjan.

En recevant pour la 2<sup>ème</sup> fois, la session Ministérielle de notre Conférence, la Côte d'Ivoire réaffirme s'il en est encore besoin son engagement auprès de la COMHAFAT et de la communauté internationale pour la promotion de la gestion durable des ressources halieutiques et les nobles idéaux de notre organisation commune. C'est aussi le témoignage de la volonté constante de la Côte d'Ivoire de promouvoir la coopération Sud-Sud, dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture compte tenu du rôle socio-économique central que ce secteur joue pour nos pays et il est appelé à constituer pour l'avenir un levier de développement incontournable dans notre Région.

La présente 10<sup>ème</sup> session de la CONFERENCE me donne l'agréable occasion de remercier mes collègues Ministres pour leur intérêt toujours renouvelé pour notre **Conférence**, et l'ensemble des partenaires au développement pour leur contribution soutenue à la COMHAFAT.

Enfin, je ne manquerai pas de féliciter le Secrétariat et nos Experts qui n'ont ménagé aucun effort, 2 jours durant, pour parvenir aux résultats, dont le précieux concours nous permettra, sans nul doute, de réaliser des progrès notables au cours des travaux que nous allons entreprendre.

Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance de leur mérite.

### **Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi de vous situer brièvement le rôle socioéconomique que jouent la pêche et l'aquaculture dans notre Région.

Notre région compte plus de 450 millions d'habitants, le secteur de la pêche peut représenter jusqu'à 18% du PIB national et 25 à 30% des revenus à l'exportation. Il emploie plus de 7 millions de personnes, et constitue une source majeure de nourriture pour la population locale tout en offrant un moyen d'existence durable pour d'importantes communautés côtières.

Ainsi, la pêche joue un rôle central dans les économies de nos pays, c'est un secteur stratégique pour le développement et la lutte contre la pauvreté, elle constitue un facteur déterminant pour la croissance économique et contribue fortement à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois tout en favorisant l'entrée de devises étrangères.

Les ressources halieutiques abondantes et considérées comme inépuisables il n'y a pas longtemps, ont fait l'objet d'une exploitation effrénée sans regard sur les capacités de régénération des stocks et où des pratiques innombrables s'y perpétuent.

Profitant de la faiblesse voire de l'absence du dispositif de suivi, de contrôle et de surveillance, notre Région est devenue une zone de prédilection pour les activités de pêche INN, qui non seulement gagne en intensité mais évolue constamment vers de nouvelles formes.

Ces pratiques représentent selon certaines études, un manque à gagner annuel de près de 50MM\$ soit une perte non négligeable d'opportunités de croissance et de solutions à la pauvreté pour nos pays.

La Pêche INN qui est la plus grave menace pour la durabilité des ressources halieutiques dans notre zone est un problème que nos pays partagent et qui ne peut trouver de solutions que par une coopération régionale.

Je rappelle que la préservation des ressources halieutiques, leur gestion durable et la lutte contre la pêche INN sont inscrites dans la Convention de notre **Conférence**, et que malgré les initiatives prises au niveau des Etats, de la région et du Continent les effets restent limités.

De par le nombre de ses Etats membres et l'étendue du littoral qu'elle représente, notre **Organisation** constitue donc le cadre idoine pour fédérer les efforts et les moyens pour une action concertée et efficace visant la lutte contre tous les fléaux qui menacent les ressources halieutiques de notre zone.

En conséquence, notre **Organisation** constitue le cadre idoine pour fédérer les efforts et les moyens d'une action concertée contre ces menaces.

### **Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais me féliciter et exprimer la satisfaction de la **Conférence** au secrétariat exécutif de notre organisation pour les avancées remarquables enregistrées, au point que la COMHAFAT est devenue désormais, un centre d'intérêt pour de nombreuses parties externes qui pèsent sur le plan international.

En effet, en plus de la question de financement pour laquelle il faut chercher de nouvelles sources pérennes, et une plus grande et régulière contribution des Etats membres, je voudrais attirer votre aimable attention sur les nombreux défis que nous avons encore à relever.

D'abord notre **Conférence** doit évoluer vers une nouvelle étape importante, celle d'avoir le mandat de gestion des ressources marines de sa zone de compétence.

Cette mutation qui passe obligatoirement par la définition des politiques de pêche et de gestion des pêcheries, de même que par l'adoption de mesures contraignantes pour toutes les Parties, permettra à notre **Institution** de passer de statut d'Organisation Régionale de pêche (ORP) à celui d'Organisation de Gestion de Pêche (ORGP), qui fait encore défaut dans cette Partie du Monde.

Nous devons réfléchir à cette transition en mettant en place le mécanisme juridique approprié.

Ensuite, je voudrais vous proposer, dans un souci de cohérence et de coordination des actions des diverses entités, qui œuvrent pour une gestion durable des ressources de la pêche au niveau de notre Continent, de réfléchir à la meilleure façon possible, d'un ancrage de notre Conférence aux institutions de l'Union Africaine.

Je vous rappelle que toutes les activités menées par la COMHAFAT concourent à la mise en œuvre du document du "*Cadre politique et Stratégie de Réforme du secteur de la pêche et de l'Aquaculture*" de l'Union Africaine. En outre la COMHAFAT, coopère déjà avec les 3 organisations sous régionales qui interviennent dans la Région (COREP, CSRP et CPCO).

Une étape importante a été franchie vers cet ancrage, par la signature tout récemment, du Mémoire d'Entente entre la COMHAFAT et l'UA-BIRA.

Mon souhait est donc de jeter les bases d'une vision nouvelle et globale permettant une intégration régionale novatrice pour redynamiser notre Organisation, à même de faire du secteur de la pêche un levier privilégié de développement socio-économique de toute la région.

A cet effet, il est opportun de lancer la réflexion durant l'intersession pour proposer à l'occasion de notre prochaine session, les mécanismes juridiques, qui nous permettront de réaliser ces objectifs.

J'ai bon espoir que notre COMHAFAT saura négocier ce nouveau positionnement.

### **Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans remercier le Royaume du Maroc pour son engagement et son soutien constant pour le bon fonctionnement de notre **Institution** ainsi que tous nos partenaires techniques et financiers, pour l'appui appréciable qu'ils n'ont cessé de nous apporter, notamment l'OFCE qui constitue la tête de file dans ce domaine.

A ce sujet, je voudrais signaler que cet exercice coïncide avec la clôture de l'Accord conclu entre la COMHAFAT et l'OFCE, qui a créé le "Fonds de Promotion de la Pêche" et qui a énormément contribué à la réalisation des activités de la COMHAFAT et à sa redynamisation, depuis 2009.

Aussi, je tiens à exprimer, en votre nom à tous, toute ma gratitude au Peuple et au Gouvernement du Japon, pour le soutien précieux à la promotion du secteur de la pêche sur la base du principe de l'exploitation durable des espèces marines.

Je formule ici, le vœu de perpétuer cette coopération exemplaire et de renouveler l'Accord pour le "Le Fonds de Promotion de la Pêche".

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Allocution de Monsieur Kénji KAAWA, Conseiller du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches du Japon, à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> Conférence des Ministres des Etats Membres de la COMHAFAT**

**(à Abidjan, le 28 août 2018)**

Je m'appelle Kénji KAGAWA, Conseiller du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches du Japon.

Monsieur le Président de la COMHAFAT, Messieurs les Ministres des Etats Membres, Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Permettez-moi de vous féliciter de tout mon coeur la tenue de cette 10<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de la COMHAFAT.

Tout d'abord, je vous remercie de nous avoir invités à cette réunion importante. Nos remerciements s'adressent en particulier au Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui est le pays hôte ainsi qu'au Secrétariat de la COMHAFAT, qui nous ont réservé un accueil très chaleureux.

Il va sans dire que le Principe de l'Utilisation Durable des ressources halieutiques basée sur les fondements scientifiques doit être respecté et mis en œuvre dans le but d'assurer la sécurité alimentaire. Et nous constatons que les modalités de vivre sont très variées dans le monde et il est important de respecter cette diversité de modes de vie.

Après avoir assisté, durant ces deux derniers jours, à la réunion des experts, nous avons été très impressionnés par l'enthousiasme avec lequel les délégués ont discuté de nombreux problèmes, afin de défendre et de mettre en œuvre le Principe de l'Utilisation Durable des Ressources Marines Vivantes.

Nous sommes fiers de la contribution importante de notre pays au développement des activités de la COMHAFAT à travers la coopération en matière de pêche, notamment grâce au financement du Fonds de Promotion de la Pêche. Nous nous félicitons qu'à travers ces coopérations de pêche, les liens amicaux entre le Japon et les Etats Membres de la COMHAFAT ont été considérablement renforcés.

Par ailleurs, nous constatons qu'au sein des organisations internationales liées à la pêche comme la CITES et la CBI, il y a des symptômes indésirables qui consistent à dénier cet important Principe de l'Utilisation Durable et à mettre en péril la vie et le droit de vivre des

communautés de pêcheurs. Face à cette mauvaise tendance, nous avons besoin de nous unir au niveau régional et d'élever la voix de l'Afrique sur la scène internationale.

En dernier lieu, je souhaite que les discussions et les résultats de cette Conférence des Ministres apportent une contribution efficace au développement de l'Utilisation Durable des ressources halieutiques dans tous les pays membres de la COMHAFAT.

Je vous remercie de votre attention.

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

\*\*\*\*\*



**MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

\*\*\*\*\*

**DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
ABDOULAHAD SOURANG, AMBASSADEUR DU SENEGAL EN  
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA DIXIEME SESSION  
ORDINAIRE DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA  
COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS  
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE (COMHAFAT)**

*ABIDJAN, le 28 août 2018*

Excellence Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUMANI, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT ;

Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres en charge des Pêches et de l'Aquaculture des pays membres de la COMHAFAT ;

Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, des pays membres de la COMHAFAT, accrédités en République de Côte d'Ivoire ;

Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, du Japon et de l'Union européenne, partenaires techniques et financiers de la COMHAFAT, accrédités en République de Côte d'Ivoire ;

Monsieur le Représentant du Commissaire de l'Union Africaine Bureau Inter Africain des Ressources Animales (UA-BIRA)

Monsieur Camille Jean Pierre MANEL Secrétaire Exécutif de la Commission Internationale de Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) Monsieur Abdelouahed BENABBOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;

Mesdames, Messieurs les Représentants des organisations internationales, régionales et sous régionales,

Mesdames, Messieurs les Experts des pays membres de la COMHAFAT;

Distingués invités, chers participants,

Mesdames, Messieurs, en vos rangs et qualités.

Au nom de **Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République** et de son Gouvernement ainsi qu'au nom du peuple sénégalais, je vous exprime toute ma satisfaction et mon grand plaisir de prendre la parole devant cette auguste assemblée pour vous transmettre les salutations et le soutien de Monsieur Oumar GUEYE, Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime, de la République du Sénégal, empêché.

A l'entame de ma déclaration, j'adresse mes remerciements à **Son Excellence Monsieur Alassane D. OUATTARA, Président de la République** de la Côte d'Ivoire pour avoir bien voulu autoriser la tenue de la présente session ordinaire de la COMHAFAT, du chaleureux accueil réservé à l'ensemble des délégations des Etats membres et d'avoir bien voulu apporter la logistique utile au bon déroulement de cette 10<sup>ème</sup> Session ordinaire.

**Mesdames et Messieurs;**

Conformément au Protocole relatif au cadre institutionnel de la COMHAFAT, la 10<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence Ministérielle fait suite à la 9<sup>ème</sup> tenue à Rabat le 8 septembre 2014. Cette présente session nous offre l'opportunité de passer en revue le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la précédente session et des activités réalisées depuis 2015 et d'adopter le budget prévisionnel pour 2019-2020.

Il me plaît d'emblée de magnifier la sollicitude constante du Japon, illustrée en partie par les fonds reçus de la Oversea Fishery Corporation Foundation Japan (OFCF-JAPAN) au titre du Fonds de Promotion des Pêches.

En effet, l'objectif poursuivi par ce fonds de financement du Japon créé par l'Accord de 2009 conclu entre la COMHAFAT et l'OFCF- Japan, correspond à la promotion de la pêche durable dans les eaux des ZEE des Etats membres de la COMHAFAT d'une part et à l'accroissement substantiel de la contribution du secteur, à la lutte contre l'insécurité alimentaire et à la malnutrition par le biais d'une gestion durable des ressources halieutiques, d'autre part.

### **Mesdames et Messieurs;**

Les importants acquis issus du partenariat multiforme de la COMHAFAT avec les Organisations internationales, régionales et sous régionales illustrent les efforts déjà consentis par la COMHAFAT avec l'appui de ses Partenaires pour réduire, minimiser ou supprimer les effets néfastes de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Pêche INN). Ceux-ci doivent être maintenus en vue de leur pérennisation et de leur diversification.

Ces effets néfastes de la pêche INN sont reconnus de nos jours comme un fléau multiplicateur de la surexploitation des ressources halieutiques de la sous-région, avec comme corollaire, la remise en cause des ambitieux programmes de réduction de la pauvreté, de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, dans une région où le poisson constitue la principale source de protéines animales pour la majorité des populations.

### **Mesdames et Messieurs;**

Les Organisations régionales et sous régionales mesurent à sa juste valeur, cette subvention du Japon dont l'objectif poursuivi correspond à la promotion d'une pêche durable, la lutte contre la pêche INN par l'amélioration des mesures de Suivi Contrôle et Surveillance (SCS) au niveau régional et sous régional.

L'appui de l'UE est tout aussi apprécié avec les résultats attendus du PESCAO qui devraient cadrer parfaitement avec ceux affirmés par les Etats membres de la CSRP et du CPCO pour éradiquer le fléau de la pêche INN.

Au nom de mes pairs, ainsi qu'au mien propre, je voudrais compter sur votre totale adhésion au projet ainsi que votre engagement habituel afin de conduire, avec succès, les activités planifiées pour l'atteinte des objectifs poursuivis et des résultats escomptés du Plan d'action 2019 - 2020.

Par ailleurs, l'adoption par la FAO du plan d'action international de lutte contre la pêche INN, a conduit à la déclaration de la CSRP à Nouakchott en 2001 lors de la Conférence des Ministres.

En outre, la plupart des Etats membres de la COMHAFAT ont adhère à l'Accord de 2009 sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port, avant même l'entrée en vigueur de ce premier instrument juridique international contraignant de la FAO, directement consacre



à la lutte contre la pêche INN.

Je vous inviterais également à collaborer étroitement avec l'ensemble des Partenaires pour l'atteinte de nos objectifs poursuivis et des résultats attendus tout en développant des synergies d'actions.

Mesdames, Messieurs,

Pour terminer mon propos, je tiens tout d'abord, à remercier sincèrement le Royaume du Maroc pour tous les efforts consentis pour le fonctionnement de la COMHAFAT. Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des experts de la COMHAFAT qui ont pu traduire en actes concrets les orientations politiques des Etats membres.

Enfin, permettez-moi d'accorder une mention spéciale au Japon pour son appui constant à notre organisation régionale,

Je vous remercie de votre aimable attention

## **Allocution d'Angola**

### **REPUBLIQUE D'ANGOLA**

\*\*\*\*\*



\*\*\*\*\*

**Excellence Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutique de la Côte d'Ivoire,**

**KOBENAN KOUASSI ADJOUMANI ;**

**Messieurs les Ministres ;**

**Monsieur le Président de la COMHAFAT ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;**

**Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et des Institutions ;**

**Mesdames et Messieurs.**

Au nom de son Excellence le Ministre des Pêches et de la Mer de la République d'Angola, en mon nom et en celui de la Délégation qui m'accompagne, je voudrais en premier lieu vous remercier pour l'invitation formulée par son Excellence Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire pour participer à cette 10ème Session de la Conférence Ministérielle.

**Monsieur le Ministre,**

Le secteur des Pêches et de la Mer joue un rôle important dans le développement de l'Angola, en particulier dans la sécurité alimentaire et la gestion des emplois.

Le secteur des Pêches et de l'Aquaculture ainsi que d'autres ressources de la mer sont basées sur les Nouvelles visions des Organisations Internationales "celles de la croissance Bleue" et de la gestion intégrée des ressources basées sur l'approche écosystémique qui articule les différentes activités à des impacts dans l'environnement et dans la biodiversité entraînant le développement et permettant la gouvernance à travers une gestion adaptée, interactive et suivi base sur la meilleure connaissance disponible.

**Monsieur le Ministre,**

L'Angola est engagée dans des efforts visant l'organisation du secteur de pêche et la planification et la gestion de ses ressources de la pêche.

Ces efforts se sont traduits dans la création des dispositions légales qui réglementent l'activité de la pêche dans le pays en respectant les accords internationaux existants.

Il convient de souligner que le Gouvernement Angolais a récemment acquis un bateau d'investigation scientifique hautement sophistiqué qui pourra appuyer la Région dans l'Etude et l'Evaluation des ressources aquatiques.

**Mesdames et Messieurs,**

Il convient de noter que la pêche illégale et non déclarée constitue une préoccupation pour le Gouvernement Angolais.

Dans les dernières années les politiques du Ministère de la Pêche ont visé la réduction de capacité des flottes industrielles, l'amélioration des normes d'exploitation des ressources en raison de la réduction des ressources marines au niveau Mondial.

Le Gouvernement a également intensifié la fiscalisation maritime et s'est doté de moyens qu'il a installés tout le long de sa Côte maritime.

En résumé, nous voudrions réitérer notre appui à la COMHAFAT dans ses actions de l'approximation et de la coopération international qui visent le développement soutenu de la pêche et de l'aquaculture.

Finalement, nous devons considérer que les rapports présentés reflètent les actions importantes qui ont été réalisées et dont les résultats et les recommandations seront de grande importance pour la gestion de nos pêcheries.

**Son Excellence Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire ;**

**Messieurs les Ministres ;**

**Monsieur le Président de la COMHAFAT ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;**

**Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et des institutions ;**

**Mesdames et Messieurs.**

Je conclus mon intervention en vous remerciant pour votre attention et vous souhaitant mes meilleurs vœux.

Merci beaucoup

Maïto Obrigado